



**COMMISSION SPORTIVE JEUNES DU DISTRICT  
(CSJD)  
Configuration « Compétitions »**

**Réunion du 23 Octobre 2024  
Procès-verbal N° 7 du 31 Octobre 2024**

---

Président CSJD	Jacqui JELLIMANN
Responsable CSJD – Antenne 67 Antenne 68	M. André BOHN M. Jean-Pierre WAGNER
	Mmes: Sandrine Koenig, Anne Schaffhauser
Présents :	MM: Thierry Ontani, Léonor Cochin, Renaud Mantel, René Ludwig, Martinez José, Zimmerlin Franck, Marc Gass, Gérard Maignan, Kevin Traendlin, Ahmed Edouaissi

---

**CHAMPIONNATS Phase Aller & Automne**

**Consultez régulièrement vos rencontres sur le site du District Alsace**



**Championnats progression automne**

**Catégorie U13 D2, D3 et D4**

Les rencontres non jouées au **18/12** seront homologuées sur le score de 0-0, chaque équipe obtenant un point.

**Catégorie U18 D3 et U15 D3**

Les rencontres non jouées au **18/12** seront homologuées sur le score de 0-0, chaque équipe obtenant un point.



**Information Terrains & Eclairage**

**Les horaires de certaines rencontres U18 – U18F et U15 – U15F des mois d’Octobre – Novembre – Décembre, ne permettant pas à celles-ci d’arriver à leur terme.**

**La CSJ demande aux clubs de bien vérifier les horaires des rencontres de championnat ou de coupes d’ici à Noël de toutes les catégories.**

**Si une modification d'horaire est nécessaire, Pb éclairage notamment, merci de ne pas attendre la veille de match. Les clubs dont les installations nocturnes ne sont pas homologuées sont priés de procéder aux modifications nécessaires.**

## Mise à jour calendrier :

Les calendriers Jeunes ont été mis à jour pour les matchs non joués jusqu'au **26.10.**

Ces informations sont disponibles sur le site internet du district, menu « épreuves » :

<https://alsace.fff.fr/competitions/>

### Ainsi que sur Footclubs ; Menu

- Epreuves
  - Championnat et Coupes
    - Compétitions Officielles



### Forfaits Généraux Jeunes et Féminines

**U15 D3 Gr A** : Espoir 16 Waldhambach 3 : 3 forfaits – 21.09, 19.10 et 02.11

Cette situation intervient lors des 5 dernières journées prévues au calendrier de l'épreuve, cela entraîne pour leurs adversaires le maintien des résultats acquis contre cette équipe et, pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à 0.

Amende 84 € (Art 11 RD)

**U18 D3 Gr D** : Souffelweyersheim Fc 21 : 3 forfaits – 21.09, 23.10 et 26.10

Cette situation intervient lors des 5 dernières journées prévues au calendrier de l'épreuve, cela entraîne pour leurs adversaires le maintien des résultats acquis contre cette équipe et, pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à 0.

Amende 84 € (Art 11RD)

## MENTION D'APPEL

### Commission Sportive de District :

– Procédure d'appel

« - Pour les dossiers règlementaires : susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District ([secretariat@lafa.fff.fr](mailto:secretariat@lafa.fff.fr)) dans un délai de 7\* jours à compter du lendemain de leur notification, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF et à l'article 69 des Règlements du District Alsace.

\* Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 69 des Règlements du District Alsace, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.

**Les décisions de la Commission Sportive des Jeunes du District Alsace sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délai prévus à l'article 69 des Règlements de District, devant la Commission d'Appel de District.**

Le Président,  
Jacqui JELLIMANN

Le Secrétaire Général,  
Jean-Pierre WAGNER